

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 22.01.2016	Heure 21h19	Numéro 16.103	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Marc Schafroth		
Titre : HNe et les malheurs de Sophie		
Contenu : <p>Le 16 décembre 2015, Sophie, domiciliée à La Chaux-de-Fonds, se rend en visite sur le Littoral. Par malheur, elle chute et se casse la tête de l'humérus. Après avoir été vue par le Centre médical de la Côte, elle est dirigée sur HNe, site de Pourtalès, car l'orthopédiste à HNe, consulté par le Centre médical de la Côte, souhaite voir la patiente pour faire un bilan des possibilités qui s'offrent à Sophie.</p> <p>Rapidement, l'opération s'avère recommandée mais ne pourra pas se faire avant la semaine suivante (soit le 21 décembre 2015). Sophie demande alors à ce que son cas soit traité sur le site de La Chaux-de-Fonds vu qu'elle est domiciliée dans cette charmante commune. La réponse est non, et non discutable. Motif, le dossier est à Pourtalès un point c'est tout! Sophie est alors renvoyée à son domicile.</p> <p>Le lendemain, Sophie doit retourner à Pourtalès pour voir l'anesthésiste et le médecin. Des antidouleurs n'ayant été prescrits que jusqu'au dimanche, Sophie demande une ordonnance au médecin anesthésiste. Celui-ci refuse lui disant que les antidouleurs peuvent être obtenus sans ordonnance. Fort heureusement le médecin-assistant se montre plus prévoyant et prescrit des antidouleurs nécessitant une ordonnance au vu de la forte douleur.</p> <p>Les malheurs de Sophie se poursuivent le jour de l'opération. Ressentant de fortes douleurs au niveau du coude, elle demande à ce que le gilet soit contrôlé. La personne de soin refuse et ajoute que ce n'est pas la première fois qu'elle pose un gilet de contention. Finalement, c'est lors de la visite d'un membre de sa famille, en fin de journée, que le gilet est contrôlé, par ce parent, et est posé juste. Et...miracle! La douleur s'estompe.</p> <p>Au vu de ce qui précède, n'avez-vous pas l'impression que nous sommes en présence d'un manquement grave dans les processus et les contrôles de la qualité des prestations? Quels sont les processus en place pour dénoncer de telles pratiques voire manque de professionnalisme? Quelles sont les mesures urgentes à mettre en place pour que, dorénavant, de telles situations et scénarii ne se répètent plus?</p> <p>Comment se fait-il qu'un même hôpital ne soit pas en mesure de transmettre un dossier d'un site à l'autre. N'y a-t-il pas de moyens de communication à HNe?</p> <p>Les statistiques, actuellement à notre disposition, montrent que le taux opératoire est plus élevé sur Pourtalès qu'à La Chaux-de-Fonds. Ce qui est décrit ci-dessus nous laisse penser que les statistiques sont biaisées en forçant la patientèle par de tels procédés.</p> <p>Nous demandons au Conseil d'État de se prononcer sur cette triste affaire et de nous dire si les principes déontologiques de HNe sont respectés.</p> <p>Sophie n'a-t-elle pas été privée du droit de choisir le lieu de son traitement, d'autant qu'il n'y avait visiblement pas urgence?</p>		
Développement :		
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Marc Schafroth		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jean-Charles Legrix	Manfred Neuenschwander	